

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMPAN

Siège social : Mairie, rue Général Leclerc 65710 CAMPAN

**SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018**

(date de convocation : 10 septembre 2018)

**Délibération n° 20180928/02**

Le vingt-huit septembre deux mille dix-huit à 18 heures, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Campan sous la présidence de M. Gérard Ara, Président.

Étaient présents :

M. Gérard Ara, Président, Mme Régine Lignier, Vice-présidente, Mme Michèle Dupont, Mme Séverine Flory, Mme Martine Torné,  
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : Mme Régine Escaffre, Mme Annie Brouqueyre (excusée).

M. Henri Bouffon (décédé).

Secrétaire de séance : Mme Régine Lignier

**OBJET : CARTES DE SAISON HIVER 2018/2019 DOMAINE DU GRAND TOURMALET- AIDE FINANCIÈRE**

Le président présente au conseil d'administration les tarifs des cartes de saison hiver 2018/2019 du Domaine du Grand Tourmalet.

Il propose d'allouer une aide financière pour chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus en résidence principale sur la commune de Campan pratiquant l'activité ski sur le Domaine du Tourmalet. Cette aide sera dégressive en fonction du quotient familial.

En ce qui concerne, les enfants scolarisés dans les écoles primaires l'aide sera attribuée sans appliquer de quotient familial.

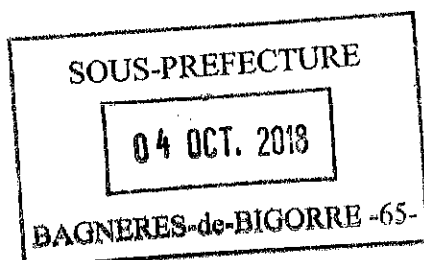
Après avoir entendu l'exposé de son président, le conseil d'administration à l'unanimité, décide

- D'allouer à chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus en résidence principale sur la commune de Campan une aide financière en fonction du quotient familial pour l'achat d'un forfait saison 2018/2019 Domaine Grand Tourmalet.

Méthode de calcul du quotient familial (QF) :

$$QF = \left( \frac{\text{Revenu fiscal de référence 2017 du ménage}^{(1)}}{\text{Nombre de parts fiscales}^{(1)}} \right) / 12$$

<sup>(1)</sup> éléments mentionnés sur l'avis d'imposition 2018



Catégorie de bénéficiaires	Quotient Familial	Montant de l'aide CCAS			
		Carte à 420 €	Carte à 510 €	Carte à 600 €	Carte « ski-club » à 338 €
de 5 à 18 ans révolus	≤ 500 € mensuels	315,00 €	382,50 €	450,00 €	253,50 €
	Compris entre 501 € < et 700 € mensuels	273,00 €	331,50 €	390,00 €	219,70 €
	Compris entre 701 € et 900 € mensuels	231,00 €	280,50 €	330,00 €	185,90 €
	> 900 € mensuels	126,00 €	153,00 €	180,00 €	101,40 €

Écoles primaires	Montant de l'aide CCAS	
	De 0 à 4 ans (carte à 20 €)	À partir de 5 ans (carte à 76 €)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfant scolarisé dans les écoles de Campan</li> <li>• Enfant en résidence principale sur la commune de Campan mais scolarisé hors territoire communal</li> </ul>	10,00 €	66,00 €

L'aide sera versée aux parents sur production :

- 1) de l'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017 du ménage, parents séparés l'avis d'impôt de chacun des parents,
- 2) de la copie du livret de famille,
- 3) d'un justificatif de résidence principale,
- 4) du justificatif de vente délivré par la RICT,
- 5) d'un RIB.

- Que l'aide pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune sera versée aux coopératives scolaires sur présentation d'une liste établie par chaque directrice et visée par le président du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 3 octobre 2018

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérard Ara



*(Handwritten signature of Gérard Ara)*